



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24104893***

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

02-07-2024

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAIN° d'entreprise : **0459 671 320**

Nom

(en entier) : **ATELIER D'ARCHITECTURE VAN OOST**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**Adresse complète du siège : **AVENUE DU HAUREU 1 7700 MOUSCRON****Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs**

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Bureau

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Damien Van Oost, administrateur.

Composition de l'assemblée

Est présent ou représenté l'actionnaire unique indiqué sur la liste de présence signé par lui ou son mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que 750 actions sont représentées.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose que :

1 - La présente assemblée a pour ordre du jour :

- La démission et la nomination d'administrateurs

2 - Les associés étant présent ou représenté, il ne doit pas être justifié de l'envoi de convocations.

3 - Chaque part de capital donne droit à une voix.

Constatation de la validité de l'assemblée

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération**Démission d'un administrateur**

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Damien Van Oost et de Monsieur Louis Van Oost en qualité d'administrateur à compter de ce jour.

L'assemblée décide de donner une décharge provisoire à ces administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

L'actionnaire unique sera appelé à se prononcer sur la décharge à donner à ces administrateurs pour l'exercice de leur mandat, à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Nomination de plusieurs administrateurs

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateur :

a) AAVO GROUP, dont le siège est établi President Kennedypark, 15 à 8500 Courtrai, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n°1008.661.824 (RPM Gand, division Courtrai) et qui a désigné Monsieur Damien Van Oost en tant que représentant permanent ;

b) Monsieur Louis Van Oost, domicilié Rue des Pèlerins, 9 à 7700 Mouscron ;

c) Monsieur Michiel Demuyndt, domicilié Koning Albertstraat, 2 boîte 51 à 8500 Courtrai ; et

d) Monsieur Thibaut Van Laethem, domicilié rue de la Liesse, 141 à 7700 Mouscron.

Ces mandats prennent effet à partir de ce jour et prendront fin à l'assemblée générale ordinaire de 2030.

Rémunération des nouveaux administrateurs

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

L'assemblée décide que le mandat d'AAVO Group sera rémunéré ou gratuit, selon la décision de l'assemblée générale.

Les mandats de Monsieur Louis Van Oost, Monsieur Michiel Demuynck et de Monsieur Thibaut Van Laethem seront quant à eux exercés à titre gratuit.

Lecture faite, les membres du bureau et les associés qui en ont exprimé le désir ont signé.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée et procès-verbal dressé.

M. Le Président